

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2016

DELIBERATION N° DEL018-16

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160404-DEL018-16-DE
Date de télétransmission : 08/04/2016
Date de réception préfecture : 08/04/2016

L'an deux mille seize, le 4 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 29 mars 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à C. FERRACIOLI, en date du 3 avril 2016)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à S. DUBOIS, en date du 4 avril 2016)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Paul BERTHOLLET
M. Andy DUSSERRE
M^{me} Véronique GOYVANNIER

M^{ME} CHRISTINE PICCA A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'année 2015 sur le budget principal de l'année 2016.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au conseil municipal de procéder à une reprise anticipée du résultat 2015 des sections de fonctionnement et d'investissement au budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître un excédent de 950 516,70 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 1 529 132,44 € pour la section d'investissement.

○ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2015 : 8 062 021,28 €
Recettes 2015 : 8 260 227,89 €
Excédent de l'exercice 2015 : 198 206,61 €
Excédent de clôture 2015 : 950 516,70 €

○ **Section d'investissement**

Dépenses 2015 : 2 018 353,94 €

Recettes 2015 : 2 987 383,35 €

Excédent de l'exercice 2015 : 969 029,41 €

Excédent de clôture 2015 : 1 529 132,44 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2015 en dépenses : 509 624,25 €,
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2015 soit 950 516,70 €,
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2015 soit 1 529 132,44 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2015 au budget principal de la ville de 2016.

Conclusions :

la présente délibération est approuvée par 20 voix pour et 5 contre.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 4 avril 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.